

DECISION DU PRESIDENT

DECISION N°2020.00540

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE TRANSFERT DES
EFFLUENTS DU SITE DE LA STEP MOULIN SAINT-PAUL
A LA FOUILLOUSE A LA STEP FURANIA A VILLARS -
MARCHÉ CONCLU AVEC VINCENT DESVIGNES INGENIERIE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1 1° et R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1er autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

CONSIDERANT la consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour le transfert des effluents du site de la STEP Moulin Saint-Paul à La Fouillouse à la STEP Furania à Villars, organisée par Saint-Etienne Métropole du 07/01/2020 au 05/02/2020 à 12h00 ayant fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de la collectivité et sur le site Marchés online,

CONSIDERANT que les offres remises par les neuf prestataires suivants :

- Vincent Desvignes Ingénierie – 46 rue de la Télématicque – 42000 Saint-Etienne,
- IRH Ingénieur Conseil – 6 rue de l'Ozon - 69360 Sérézin-du-Rhône,
- Elcimaï Environnement – 43 chemin du Vieux Chêne – 38240 Meylan,
- EGIS Eau – 889 rue de la Vieille Poste – CS 89017 – 34000 Montpellier,
- Le groupement BG Ingénieurs/DMA Architectures – 13 rue des Emeraudes -69006 Lyon,
- Le groupement Naldeo/ SASU d'Architecture P. Carillo – 55 rue de la Villette - 69425 Lyon,
- B. Ingenierie – 32 rue Dorian – 42700 Firminy,
- Le groupement SAFEGE SUEZ Consulting/HODI/CHOLET Architecture – Bâtiment Universaône – 18 rue Félix Mangini – 69009 Lyon,
- VERDI Ingénierie Rhône-Alpes – 1 rue Conrad Killian – 38950 Saint-Martin-Le-Vinoux,

sont conformes,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 50 % et la valeur technique pondérée à 50 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par Vincent Desvignes Ingénierie est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu avec Vincent Desvignes Ingénierie, sis 46 rue de la Télématicque, 42000 Saint-Etienne, SIRET : 799 483 987 00019, relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le transfert des effluents du site de la STEP Moulin Saint Paul à La Fouillouse à la STEP Furania à Villars.

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juin 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 AU 042-24620770-20200527-C20200540

DATE D'AFFICHAGE : 11 juin 2020

ARTICLE 2

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service et se termine à la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.

ARTICLE 3

Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont révisables.
Le forfait provisoire de rémunération est de 59 600 € HT.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget annexe assainissement – section Investissement – 2014 LAFO 60262.

ARTICLE 5

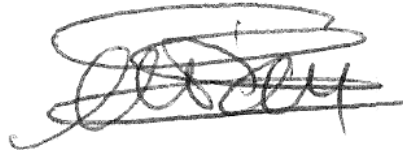
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

ARTICLE 6

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/06/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU